FORMATION WINDOWS SERVER 2012 : CURSUS CERTIFIANT ADMINISTRATEUR SYSTèME MCSA

Le Cursus Métier Certifiant Windows Server 2012 : Cursus certifiant Administrateur Système MCSA se déroule sur 15 jours décomposés en trois parties présentant respectivement : l'installation et la configuration de Windows Server 2012, l'administration de windows server et enfin, la configuration de ses services avancés

PROGRAMME

1/ Partie I : Installer et configurer Windows Server 2012

- Les objectifs de la partie (5 jours)
- Déployer et configurer Windows Server
- Active Directory Domain Services : infrastructure
- Gérer des objets AD DS
- Automatiser l'administration AD DS
- Mettre en oeuvre IPV4
- DHCP : Dynamic Host Configuration Protocol
- DNS : Domain Name System
- Appliquer IPV6
- Gérer le stockage local
- Utiliser les services fichiers
- Utiliser les services d'impression
- Appréhender la stratégie de groupe
- Stratégie de groupe : Sécuriser les serveurs
- Hyper-V : virtualiser les serveurs

2/ Passer le test 70-410

- Installing and Configuring Windows Server 2012
- Attester ses aptitudes à implémenter une infrastructure Windows Server 2012

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 5490 euros

15 jours | **CM027**

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

Demandez Houily au

01 42 62 91 86

OBJECTIFS

- Être opérationnel pour installer et configurer Windows Server
- Savoir paramétrer un contrôleur de domaine
- Utiliser PowerShell pour créer et configurer des objets AD
- Utiliser l'interpréteur de commandes Windows pour créer et configurer des objets AD
- Administrer Windows Server 2012 dans ses tâches courantes
- Planifier le déploiement initial de services Windows Server
- Implémenter chacun des services AD de Windows Server 2012
- Mettre en production, administrer et sécuriser AD DS
- Implémenter, maintenir et dépanner des clusters en entreprise

PRE-REQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire

PUBLIC CONCERNE

- Profil technique désirant administrer sous Windows Server 2012

DATES INTER-ENTREPRISES

A distance
03/05/2021, 11/10/2021,
Paris
03/05/2021, 11/10/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous

NOUS CONTACTER

AGORATIC
21 rue Louise Weiss
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76
Tel : 01 42 62 91 86
www.openska.com

3/ Partie II : Administration de Windows Server 2012

- Les objectifs de la partie (5 jours)
- Déployer une infrastructure de stratégie de groupe
- Stratégie de groupe et postes de travail
- Comptes de service et d'utilisateurs
- Active Directory Domain Services : Maintenance
- Gérer le DNS
- Gérer les accès distants
- Le rôle des serveur de services de stratégie
- Le rôle des serveur d'accès réseau
- Déployer Network Access Protection
- Optimiser ses services fichiers
- Chiffrer les données et fonctions d'audit avancées
- Surveiller Windows Server 2012
- Déployer et maintenir l'image de serveurs
- Gérer des mises à jour

4/ Passer le test 70-411

- Administering Windows Server 2012
- Attester ses aptitudes à administrer au quotidien une infrastructure Windows Server 2012

5/ Partie III : Configurer les services avancés de Windows Server

- Les objectifs de la partie (5 jours)
- Utiliser les services réseau avancés
- Utiliser les services fichiers avancés
- Contrôler les accès dynamiques
- Équilibrer la charge réseau
- Utiliser des clusters de basculement
- Intégrer Hyper-V via les clusters de basculement
- Gérer les incidents
- Déployer AD DS en environnement distribué
- AD DS : Sites et réplicatio
- AD CS : Active Directory Certificate Services
- AD RMS : Active Directory Rights Management Services
- AD FS : Active Directory Federation Services

6/ Passer le test 70-412

- Configuring Advanced Windows Server 2012 Services
- Attester ses aptitudes à configurer les services avancés de Windows Server 2012

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits.
En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.
Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :
- par chèque
- par virement bancaire :

HSCBC France

Établissement	**30056**
Code guichet	**00915**
Compte	**09150035179**
Clé	**60**

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.
Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOCATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.
- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.
A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.

ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75